

Jean-Michel Blanquer se dit prêt à amender le projet de loi

2-3 minutes

"Il ne s'agit pas d'imposer" les regroupements écoles-collèges, assure Jean-Michel Blanquer dans une interview au [Parisien](#), le 28 mars 2019. Actuellement, le projet de loi "école de la confiance" qui instaure les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) ne prévoit pas l'accord de la communauté éducative pour la création de ces établissements ([lire sur AEF info](#)) (1). Le ministre de l'Éducation nationale se dit "tout à fait prêt" à rajouter ce point "à l'occasion de la discussion au Sénat", qui débute le 13 mai.

Jean-Michel Blanquer précise que ces établissements concerneront "quelques unités, ou quelques dizaines de cas" ([lire sur AEF info](#)). Pour rappel, plusieurs fédérations et syndicats de l'éducation appellent à des manifestations le 30 mars. Ils s'opposent notamment à la création d'EPLESF sans l'accord des communautés éducatives.

(1) Le projet de loi [adopté](#) en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit plus précisément que : "Ces établissements sont créés par arrêté du représentant de l'État dans le département sur proposition conjointe de la collectivité territoriale ou des collectivités territoriales compétentes en matière de gestion des collèges et des lycées, de la commune ou des communes et de l'établissement public de coopération intercommunale ou des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de fonctionnement des écoles, après conclusion d'une convention entre ces collectivités et établissements publics de coopération intercommunale et avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation."